

Charte exposant / Vide-grenier de l'école



Organisateur : Association des parents d'élèves Aldo Ferraro

Date : 12/09/26

Lieu : 4 rue Henri Chiron, 49 000 Angers

1. Objet

Le vide-grenier est organisé dans un cadre convivial et familial afin de soutenir les projets de l'école.

Chaque exposant s'engage à respecter la présente charte ainsi que les consignes données par les organisateurs.

2. Conditions de participation

- Le vide-grenier est **réservé aux particuliers**.
- Les exposants déclarent vendre uniquement des **objets personnels et usagés**.
- La vente d'**objets neufs, contrefaits, dangereux ou illicites est interdite**.
- Les exposants doivent être **majeurs ou accompagnés d'un adulte responsable**.

3. Installation et emplacement

- L'accueil des exposants se fera **à partir de 7h30**.
- Les exposants doivent **respecter l'emplacement attribué par l'organisation**.
- Aucun débordement sur les allées de circulation ne sera accepté.
- Les **véhicules devront être sortis de la cour avant l'ouverture au public**, sauf autorisation spéciale.

4. Sécurité et propreté

- Les exposants s'engagent à laisser leur **emplacement propre** à leur départ.
- Les déchets devront être déposés dans les **poubelles prévues à cet effet**.
- Les objets dangereux, armes, produits inflammables ou alimentaires non autorisés sont interdits.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.

5. Responsabilité

- Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, vol, casse ou accident.
- Chaque exposant est responsable de son matériel et des objets exposés.

- En cas de non-respect des règles, l'organisation pourra demander le départ immédiat de l'exposant sans remboursement.

6. Annulation / météo

- En cas d'annulation pour raisons de sécurité ou intempéries, les modalités de remboursement seront décidées par l'organisation.
- Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de départ anticipé de l'exposant.

7. Acceptation de la charte

La réservation d'un espace vaut acceptation de cette charte. Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des articles précédents.